

Header

En lançant, au premier trimestre 2008, le premier numéro d'Entreprise et Santé, les Services de Santé au Travail ont voulu donner la parole aux entreprises : aux salariés, aux cadres et aux chefs d'entreprise. Car, c'est là que se joue, au quotidien, la Santé au Travail.

En deux ans et huit numéros, près de 120 entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité ont ainsi témoigné. Des actions concrètes vécues dans la réalité des entreprises. Des actions réalisées grâce à l'expertise et l'assistance des Services de Santé au Travail.

La diversité des actions reflète la variété des prestations que les équipes de Santé au Travail apportent chaque jour aux entreprises. Avec l'expertise et le pilotage des médecins du travail.

Le [dossier central](#) donne un éclairage transversal aux 120 exemples d'actions publiées depuis 2008. Vous pouvez retrouver chacun de ces témoignages sur le site entrepriseetsante.com

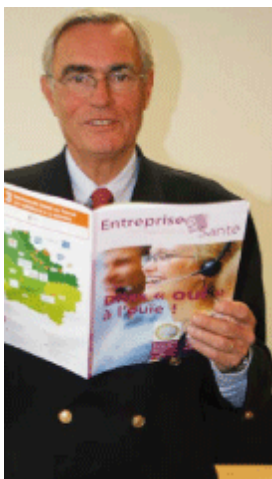
Ce dossier résume sur une fiche détachable, les principes fondamentaux de la Santé au Travail : action individuelle et action collective.

L'action individuelle apporte un accompagnement, médicalisé et personnalisé, pour le salarié. Cet accompagnement se fait sous l'autorité exclusive du médecin du travail, en pleine connaissance de l'entreprise, dans le strict respect du secret médical et du secret de fabrication.

L'action collective, en plein développement, permet d'aider l'entreprise dans la maîtrise des risques « à la source ». Assistant et infirmier de Santé au Travail, ergonomes, toxicologues, psychologues, juristes, ingénieurs apportent au médecin du travail des compétences complémentaires pour agir sur les causes des risques, nuisances et danger.

Aujourd'hui, il faut développer une véritable « culture santé » au sein de nos entreprises.

La publication de ce dossier nous est apparue d'autant plus importante qu'une nouvelle réforme de la Santé au Travail se profile à l'horizon 2010. Il propose treize enseignements généraux pour l'avenir, issus de cette expérience éprouvée, qui apportent aux entreprises, les Services de Santé au Travail.



Raphaël Mulliez
Directeur de publication
pour les Services de Santé au Travail